

Gain de temps si une PRÉ-DEMANDE est saisie sur internet avant votre rendez-vous en Mairie, nous fournir le numéro de celle-ci après validation www.ants.gouv.fr

Attention !!! : Les cartes d'identité délivrées à partir du 01/01/2004 établies pour 10 ans, sont prolongées automatiquement de 5ans sauf les mineurs ; mais certains pays n'acceptent pas la prolongation (demander la liste à l'accueil)



PIÈCES A FOURNIR CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

- Présenter une pièce d'identité et ramener ancien passeport
- **Acte de naissance de moins de 3mois selon situation** *si carte d'identité ou passeport non valide : acte demandé. Attention certaines mairies sont dématérialisées : actes non accessibles donc apporter (copie du **livret de famille des parents** pour vérification de la filiation + **acte de décès du conjoint ou extrait d'acte de mariage pour les femmes en changement d'état civil.**
- Justificatif de domicile de – 1an à son nom : Facture EDF, EAU, IMPOT ou TELEPHONE.
- 2 photos d'identité (– 6mois) dans les normes (sans lunette, tête bien droite, sans la bouche ouverte et les cheveux bien en arrière, dégagés les oreilles). **PAS DE PHOTO D'ECOLE-COLLEGE-LYCEE**

EN PLUS POUR LES MINEURS :

- Taille
- Livret de famille à jour + Pièces d'identité des parents
- Jugement de divorce complet (avec la page de la résidence de l'enfant)
- Attestation du parent non présent autorisant la fabrication de la pièce d'identité en cas de divorce
- Attestation de séparation sans jugement des 2 parents
Si garde alternée : fournir les 2 justificatifs de domicile

CONNAITRE SA FILIATION

NOM PRENOMS DATE ET LIEU DE NAISSANCE DE SES PARENTS

Pour un passeport en plus :

- 86€ (adulte), 17€ (-15ans) ou 42€ (entre 15 et 17ans) en timbre fiscal
Acheter dans une maison de la presse ou sur internet
<https://timbres.impots.gouv.fr>

Votre enfant doit être présent au dépôt du dossier. Pour les-12ans, pas d'empreintes.

Si pas de justificatif de domicile à votre nom :

- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant (papier libre)
- La carte d'identité de l'hébergeant
- Facture EDF, EAU ou IMPOT de – 1an au nom de l'hébergeant, échéancier accepté.



Si vol ou perte pour le renouvellement de la carte d'identité :

- Timbre fiscal ou flash code de 25€ (à imprimer svp) :
Acheter dans une maison de la presse ou sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Acte de naissance de – 3mois
- Déclaration de vol (gendarmerie) ou de perte (mairie)

Pour récupérer vos pièces d'identité

Prendre RDV après réception du SMS

N'oubliez pas votre récépissé et votre ancienne pièce d'identité !

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
9h00/9h30	9h00/9h30	9h00/9h30	9h00/9h30
12h00/12h15	fermé	fermé	12h00/12h15
13h30/14h00	fermé	fermé	13h45/14h00
16h50/17h15	16h50/17h15	16h50/17h15	16h50/17h15

MAIRIE DU NEUBOURG – 02 32 35 17 33 pass-cni@le-neubourg.fr